

Concours de photographies pour projections lumineuses

Autor(en): **Rauber, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le mieux à notre climat. L'habitude que prennent nos jeunes gens de vivre tête nue durant toute l'année ou une partie de celle-ci est au point de vue hygiénique excellente et ne peut être que recommandée dans nos climats tempérés.

Je tiens encore, Mesdames et Messieurs, à faire rapidement mention de notre vêtement de nuit, le lit, dans lequel nous passons le tiers de notre vie et dans lequel souvent nous vivons des mois durant en cas de maladie. L'état de la literie

peut influencer les fonctions et la santé corporelles. Il est important que la literie, comme tout vêtement, soit toujours en état de propreté absolue, et les draps de lit comme le linge de corps doivent être changés fréquemment.

La propreté des vêtements, comme la propreté corporelle de l'homme, doivent être aussi complètes que possible; leur observation ne fera qu'améliorer sa santé physique et morale.

Concours de photographies pour projections lumineuses

Le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains ouvre un concours de photographies destinées à être clichées pour des conférences en vue de la propagande en faveur du secourisme.

Les vues doivent se rapporter à l'activité des sociétés de samaritains, soit de membres isolés, de groupes de samaritains ou d'exercices des sections (transports difficiles, assistance lors d'accidents, organisations de postes de samaritains, magasins de mobilier sanitaire destiné aux malades, moyens de transports, vues concernant telle activité spéciale, etc.).

La grandeur des photographies ne doit pas dépasser 8,5 cm. sur 10 cm. Les participants photographiés ne doivent pas regarder l'opérateur, mais surveiller leur travail. Il ne doit pas y avoir de spectateurs sur la vue. Le costume des secouristes doit être adapté à la circonstance (point de chapeaux de dames, pas de fourrures, etc.).

Une épreuve, accompagnée du négatif original, doit être adressée jusqu'au 31 juillet 1922, sous pli fermé, avec devise sur l'enveloppe, au soussigné. Le même envoi

devra contenir dans une enveloppe fermée portant la même devise, le nom et l'adresse exacte de l'expéditeur. Seuls les membres d'une section de l'Alliance peuvent participer à ce concours. Plusieurs membres peuvent se grouper dans le but de résoudre le problème, par exemple un comité, des moniteurs, etc.

Les épreuves envoyées deviennent la propriété de l'Alliance suisse des samaritains. Les meilleures photographies seront primées en argent et prix en nature. 1^{er} prix fr. 50, 2^e prix fr. 40, 3^e prix fr. 30 en argent, etc. Les prix seront attribués d'après le nombre et la qualité des vues envoyées par les concurrents. Si, contre toute attente, la participation au concours devait être faible, ou si les photos envoyées ne devaient pas répondre au but proposé, le jury pourra faire abstraction du premier prix.

Le jury sera composé du Comité central de l'Alliance, assisté par un délégué du secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

Nous espérons qu'un très grand nombre de samaritains prendront part à ce con-

cours. Il est à souhaiter que les comités et les moniteurs saisissent cette occasion pour organiser des exercices intéressants et nouveaux au sein de leurs sections, de façon à faire progresser l'œuvre du secourisme en général.

Avec nos meilleures salutations samaritaines.

Olten, le 28 octobre 1921.

Le secrétaire général
de l'Alliance suisse des samaritains :
A. RAUBER.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Moutier, samaritains. — La clôture du cours des samaritains a eu lieu dimanche 27 novembre 1921, au nouveau Collège, à Moutier. L'examen final des 32 candidats et candidates a été dirigé par M. le D^r Neuhaus, qui a apporté tout son intérêt à la partie théorique du cours, et M. Louis Mosimann, moniteur du cours pratique, l'un des précieux auxiliaires de la section.

A l'examen ont assisté M. le D^r Beyeler et M. Python, experts des samaritains, M. le D^r Barth, délégué de la Croix-Rouge nationale, et MM. Jabas et Sautebin, représentants de la Croix-Rouge du district de Moutier.

M. l'expert s'est déclaré satisfait de l'examen. Il en a félicité directeurs et élèves. Le cours a duré 10 semaines, soit du 13 septembre jusqu'à l'examen final. Il a été donné au nouveau Collège, à Moutier, salle n° 11. Les participants ont eu l'occasion de visiter l'installation des Rayons Röntgen à l'hôpital de Moutier. Le cours a été fréquenté par 34 candidats nouveaux et une quinzaine d'anciens membres.

L'expert a délivré 32 diplômes de samaritains avec boîtes de pansement.

Samaritains et samaritaines ont terminé la journée par une soirée familière à l'Hôtel Suisse, où une franche gaieté n'a cessé de régner; les productions très variées n'ont certes pas fait défaut.

La section de samaritains du chef-lieu, qui comprend des membres dans les localités avoi-

sinantes, possède deux postes, à Crémines et Perrefitte, munis du matériel de pansement nécessaire. La section possède une voiturette en dépôt chez M. Cuttat, officier d'état civil, un squelette indispensable à la théorie, ainsi que du matériel de transport et de pansement. La section du chef-lieu continue à être prospère, sous la présidence très active de M. O. Martin et grâce au dévouement des membres du comité, notamment de la secrétaire et trésorière, M^{lle} Y. Kœnig.

On sait que l'œuvre de la Sœur visitante, créée sous les auspices des samaritains et présidée par M. Louis Mosimann, a organisé avec succès la journée du 6 octobre, qui a laissé un bénéfice d'environ fr. 3000. Notre population entière est sympathique à ces œuvres philanthropiques qui ont pour but de soulager la souffrance.

Dans le district de Moutier des sections de samaritains existent à Moutier, Court, Malleray, Reconvilier, Tavannes.

Genève, section des gardes-malades. — M^{lle} Frida Cornaz a été admise définitivement dans la section. S'est inscrite comme candidate: M^{lle} Louisa Schneiter, garde-malade, 1891, d'Am-soldingen (Berne).

Pour cause de santé, M^{lle} Hélène Maillefer a demandé sa démission qui lui a été accordée.

H. F.